

Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du jeudi 11 février 2016



Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Cette commission est réunie ce jour autour de la liste d'aptitude des directeurs d'école de 2 classes et plus.

L'occasion pour nous de rappeler que malgré le travail que nous avons accompli sur la **simplification des tâches de direction d'école**, nous en sommes toujours au point mort. Nous avons pourtant accompli ce travail avec les principaux concernés, les directeurs mais on oublie trop souvent de le préciser, les directrices qui ont pris sur leur temps pour répondre à notre sondage. Malgré nos nombreuses relances pour réactiver ce processus, d'autres missions s'ajoutent encore cette année dans un contexte d'état d'urgence. Et les personnels sont bien seuls dans l'élaboration des PPMS et les exercices d'évacuation face à des communes peu impliquées alors qu'elles devraient en profiter pour coordonner leur PCS.

Le SE-Unsa a demandé à être reçu au Ministère avant les vacances de fin d'année pour échanger et dénoncer une certaine négligence sur ce dossier, qui rappelons-le, était une commande ministérielle. Il faut dire que le Gard fait figure de leader dans ce processus... C'est dire si les autres départements de France n'ont rien fait... faute de pilotage académique.

À la suite de notre rencontre, la Ministre a adressé un courrier aux Recteurs, de façon à récupérer les protocoles académiques début janvier. Gageons que cette demande soit suivie d'effets. Mais quelle perte de temps tout de même.

Dans le Gard donc, notre travail avait pourtant abouti à des propositions réalisables... Nous demandions du temps de remplacement pour rédiger les compte-rendus d'équipes éducatives et puisque le contexte est peu propice à libérer des ZILs, nous le savons tous, nous demandions que le temps pris pour assister aux équipes de suivi de scolarisation soit déduit des 24 heures de temps forfaitisé des 108 heures. Nous demandons par exemple des anti-spams efficaces pour épurer les boîtes mail des écoles qui reçoivent de plus en plus de courriels indésirables et chronophages.

Nous avons pourtant rangé autour de 4 grands axes des propositions concrètes et simples comme par exemple, qu'on cesse de confier aux directrices ou directeurs, les missions des autres en plus des leurs déjà trop nombreuses... Prenez la déclaration d'intention de grève. Devant le caractère pressant de certaines demandes de remontées, nous nous permettons de rappeler certains principes : Le droit de grève est une démarche individuelle qui concerne tous les personnels. Ce n'est pas aux directrices ou aux directeurs de faire le tour des enseignants qui quelquefois n'enseignent pas tous les jours dans l'école (ZIL, BD, TD, stagiaires, etc.). Nous proposons sur notre site une démarche de simplification. Mais encore une fois, nous constatons qu'aucune initiative ne vient de vous monsieur le Directeur Académique pour avancer sur ce dossier.

Nous demandions l'élaboration d'un calendrier des enquêtes administratives, un calendrier anticipé et remis avec les notes de rentrée dès les premiers jours de l'année, et des formulaires d'enquête simplifiés (PPMS, déclarations d'accident, GEVASCO, compte-rendus de conseils, signalement absentéisme).

Nous demandons que Base Elèves se substitue à certaines des enquêtes papier comme c'était la promesse initiale et non s'y ajoute. Aucune de ces demandes n'a été suivie d'effet !

Pour revenir aux **équipes de suivi de scolarisation**, songez que des parents qui se rendent à une réunion, ne pourront pas rencontrer l'enseignant de leur enfant faute de remplaçant... Quelle crédibilité face à ces parents qui pour certains, auront pris une demi-journée de congé pour qu'on leur parle de leur enfant en situation de handicap, ses faits et gestes quotidiens au sein de la classe, son comportement vis-à-vis des autres élèves... Ici, un directeur aidé de l'AESH tentera de

faire la transition autant que faire se peut... Là, la directrice ira prendre la classe de l'enseignante ou répartira les élèves dans les autres classes. C'est du bricolage. Quelle crédibilité ?

Enfin, ne croyons pas que les orientations en ITEP ou vers d'autres centres spécialisés privés soient la solution... D'une part, le manque de formation, là aussi, est une préoccupation. D'autre part, les listes d'attente y sont longues et faute de mieux, les enfants attendent dans des classes ordinaires avec les conséquences qui naissent de l'ennui scolaire et la culpabilité que vivent les enseignants démunis face à une classe trop nombreuse tout aussi en demande.

Nous pensons que les moyens mis en place par l'Education nationale sur le **Handicap Scolaire** sont très insuffisants. Nous réclamons une répartition plus pertinente des missions entre la MDPH et la DSDEN, nous demandons aussi des AESH avec de vrais contrats, de vraies formations. Nous invitons toute la communauté éducative à se mobiliser contre la précarité des contrats d'AESH, en signant la pétition pour un vrai métier et un vrai contrat en ligne sur notre site.

Car si certains en doutent encore, **une pétition peut faire avancer les choses**. Avec plus de 55 000 signatures, la pétition **ISAE** a été déposée à l'Elysée il y a un peu plus d'un mois. Quelques semaines plus tard, nous recevions de notre Ministre, Najat Vallaud-Belkacem un courrier qui confirme le traitement de la revalorisation de l'ISAE. Ce sujet sera donc sur la table des discussions avec le PPCR dans quelques jours.

Sur le **mouvement intra-départemental** aussi nous sommes intervenus fin janvier au niveau national pour exiger une réponse au courrier unitaire envoyé il y a plusieurs mois à notre Ministre afin que la définition des règles et sa gestion redeviennent la compétence des DSDEN. Ce courrier s'est probablement égaré dans une pile sur un bureau du ministère... Il était urgent de le réactiver.

Une autre **circulaire** nous interpelle, c'est celle du **temps partiel**. Sa rédaction nous fait craindre des conséquences sur l'organisation des services et les enseignants sont nombreux à nous appeler. Nous aimerions des précisions de votre part... De même que suite au CTSD où nous avons appris la création de 3 postes de CPC, nous nous demandons si le budget des frais de déplacement a été augmenté en conséquence, budget déjà insuffisant comme nous le faisons remarquer à la dernière CAPD...

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur le dossier des **rythmes scolaires**. Le Se-Unsa plaide pour que les demandes de modification des horaires soient soumises à l'avis formel du conseil d'école, lesquels horaires figureront dans le règlement intérieur, lui-même soumis au vote et ne saurait se dérouler en dehors des règles de représentativité prévues par le Code de l'Education.

Car dans un contexte budgétaire contraint, nous savons que certaines communes sont tentées de privilégier les options les moins onéreuses sur celles plus qualitatives. Et nous n'ignorons pas que certaines d'entre elles sont entrées dans cette réforme à reculons, avec la ferme intention d'en démontrer les effets pervers qu'elles auront elles-mêmes contribué à créer. Le décret Hamon en est la parfaite illustration. Si d'aventure nous devions voir la semaine de 4,5 jours remise en cause par des présidents candidats en quête de propositions opportunistes, les enseignants de l'UNSA seraient fiers d'avoir été parmi ceux qui auront tout tenté pour alléger la journée des enfants en enrichissant le temps périscolaire.

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Les délégués du personnel du SE-Unsa du Gard